

LIBERATION.FR 12-3-2010

Les Déboulonneurs à nouveau à la barre

VICTOR MATET



Un panneau publicitaire barbouillé, le 23 décembre 2005 sur les Champs-Élysées à Paris. (AFP)

Deux membres du collectif anti-pub les Déboulonneurs comparaissent vendredi matin devant le tribunal correctionnel de Paris, pour avoir barbouillé des panneaux publicitaires sur les Champs-Élysées en 2008.

C'est la douzième fois que des militants de ce collectif passent à la barre. Et n'ont pour l'heure jamais obtenu de relaxe. Ce vendredi, plusieurs personnalités sont venues défendre ces initiatives de désobéissance civile.

Yvan Gradis, écrivain de 51 ans, et Arthur Lutz, 29 ans, avaient été interpellés il y a deux ans, en pleine séance de barbouillage de panneaux publicitaires sur les Champs-Élysées. Depuis 2005, les Déboulonneurs cherchent à alerter l'opinion publique quant à la propagation de la publicité dans les villes et à faire réagir les responsables politiques, notamment par rapport aux tailles des affichages, jugées bien trop importantes.

Les deux prévenus étaient accompagnés ce matin de six camarades «comparants volontaires», qui demandaient à être jugés par solidarité. Une requête acceptée par le tribunal.

«Je veux leur témoigner mon respect et mon admiration»

Les huit Déboulonneurs, debouts côte à côte, ont essayé de justifier leurs actes. Mais, devant un peu moins d'une centaine de personnes, ce sont surtout les prestations des témoins, invités par les prévenus, qui ont retenu l'attention.

Premier à intervenir, Jacques Muller, sénateur Vert du Haut-Rhin, pointe l'échec des législateurs sur les questions de réglementation de l'affichage publicitaire et la nocivité de certains messages pour les enfants. Il soutient pleinement les actes de désobéissance civile dont se prévalent les barbouilleurs. *«Je veux leur témoigner mon respect et mon admiration. Ils mettent à l'honneur la notion de citoyen.»*

L'ambiance est détendue et les arguments s'enchaînent, entrecoupés des questions du président

ou de l'avocat de la défense, Me William Bourdon. «Est-ce que vous diriez que des promesses fortes (de la part des législateurs, nldr) n'ont pas été tenues?», demande ce dernier au parlementaire. «C'est ce qui s'appelle une question ouverte», ironise le président.

«La publicité, cette arme de destruction massive»

Eclats de rire dans la salle, puis c'est au tour du professeur Claude Got, 73 ans, de venir en aide aux Déboulonneurs. «Je vais essayer de résumer quarante années d'études sur la publicité, cette arme de destruction massive», attaque-t-il. Il s'en prend à la publicité dans son ensemble, qui ne serait que de «la séduction tarifée» et développe un long argumentaire, décliné en plusieurs chapitres : la pub sur les voitures, celle sur l'alcool... Le président du tribunal l'interrompt. Claude Got semble déçu : «Un débat comme celui-là, il devrait durer trois jours!»

Le dernier à venir s'exprimer: Hervé Kempf, journaliste scientifique et auteur d'ouvrages sur l'articulation entre les problématiques sociales et écologiques, sur le mode «la pub nuit à la planète».

Fin de l'audience. Le président du tribunal a décidé de reporter au 19 mars le prononcé des réquisitions. «Je suis comblé. L'idée d'allonger ce procès plutôt que de le raccourcir ne peut être qu'une bonne nouvelle», a réagi le Déboulonneur Yvan Gradis.

MÉTRO (PARIS)
12-3-2010

POLITIS 4-3-2010

ANTIPUB

Ça se passe ce week-end

1 Huit organisations syndicales du second degré appellent aujourd'hui à une journée nationale de grève et de manifestations contre les réformes dans l'Éducation nationale.

2 Deux militants du collectif antipublicitaire Les Déboulonneurs, poursuivis pour avoir barbouillé des panneaux publicitaires, sont jugés aujourd'hui devant le tribunal correctionnel.

3 Eleveurs et chasseurs manifestent demain à Tarbes contre la présence de l'ours dans les Pyrénées et contre les nouvelles réintroductions envisagées par le gouvernement.

Procès, onzième!

Le collectif des Déboulonneurs, en croisade contre l'invasion publicitaire, organise chaque mois une action de barbouillage de panneaux de pub. Pour la troisième fois depuis 2005, le collectif de Paris est appelé à répondre de ses actes devant la justice. Ce sera le onzième procès du collectif en France. Il fait suite au barbouillage de six panneaux le 26 janvier 2008 sur les Champs-Élysées, à Paris. Deux militants sur les huit participants, choisis au hasard, avaient été interpellés. Les six autres se porteront « comparants volontaires » lors de l'audience, précisent les Déboulonneurs, qui comptent bien transformer l'audience en tribune antipub. -X. F.

Procès: 12 mars, 9h au palais de justice de Paris (13^e chambre). www.deboulonneurs.org

LE FIGARO.FR 19-3-2010

Procès des antipubs: amendes requises

AFP
19/03/2010 | Mise à jour : 13.20 Réagir

Des amendes ont été requises aujourd'hui devant le tribunal correctionnel de Paris contre deux membres du collectif antipublicitaire des Déboulonneurs, la défense réclamant la relaxe en forme de "signal au pouvoir politique".

Le tribunal a mis son jugement en délibéré au 2 avril.

Les faits jugés sont le "barbouillage" de cinq panneaux publicitaires sur les Champs Élysées le 26 janvier 2008. Il s'agit du 12e procès à l'actif des Déboulonneurs, collectif créé en 2005 et prônant la "désobéissance civile" face à